



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 08 août 2020

## Communiqué de presse

### **Episode de canicule : 15 départements passent en vigilance rouge, 49 départements en vigilance orange**

**Pour la première fois en 2020, Météo France a activé la vigilance rouge canicule pour 9 départements vendredi 7 août : Paris, la petite couronne, le Val d'Oise et l'Essonne, et, en Normandie, l'Eure et la Seine-Maritime. Aujourd'hui samedi, les températures minimales ont été très élevées voire tropicales, en particulier sur la Normandie où de nombreux records ont été battus. Le pic de chaleur très intense se maintient sur les départements concernés.**

**La vigilance canicule sera étendue d'une part en ce qui concerne le rouge pour 6 départements (2, 59, 62, 80, 60 et 77), et sur l'Alsace pour ce qui concerne l'orange. Cet épisode caniculaire sera durable à l'échelle du pays. Au total : 15 départements sont placés en vigilance rouge canicule et 49 départements en vigilance orange. Sur le territoire 30% de la population est concernée par cette vigilance rouge et 35% par la vigilance orange.**

C'est seulement la troisième fois depuis 2004 que la vigilance rouge canicule est déclenchée, après deux épisodes en 2019, au cours desquels quatre, puis vingt départements avaient été placés en vigilance rouge.

**Le gouvernement est mobilisé pour diffuser les consignes de prudence aux services concernés dans ces départements :**

**Le ministère des solidarités et de la santé pilote la réponse gouvernementale et organise tous les jours une réunion de coordination avec l'ensemble des ministères concernés par cet épisode.**

Il est demandé aux organisateurs d'accueils collectifs de mineurs (accueils de loisirs, séjours de vacances et accueils de scoutisme) pendant cette période de ne pas prévoir de sorties sauf si ces dernières se déroulent dans des lieux plus frais sans nécessiter de déplacement exposant à la chaleur. Il leur est également demandé, le cas échéant, de modifier leurs activités afin de ne pas proposer la pratique d'activités physiques et sportives.

Dans les départements en alerte, les préfets ont activé leur cellule de crise, le centre opérationnel département (COD), en veillant à y inclure l'ensemble des services impliqués. Des mesures réglementaires de limitation ou d'interdiction adaptées aux circonstances et relevant de leurs pouvoirs de police administratives seront prises par les préfets, en fonction de l'analyse de la situation, en lien avec les partenaires. Le cas échéant, les capacités de secours seront adaptées. Ils veilleront également à augmenter le nombre de places d'hébergement d'urgence, à étendre les horaires d'ouverture des accueils de jour et à renforcer les maraudes pour prendre en charge les personnes précaires.

Les maires sont invités à poursuivre leur mobilisation de terrain pour l'accompagnement des personnes vulnérables isolées à domicile et inscrites sur les registres communaux et à poursuivre cet accompagnement quelques jours après la fin de l'épisode caniculaire, les effets sanitaires de la canicule

pouvant être décalés. Il est également recommandé que les maires organisent un accès quotidien à l'eau et aux salles rafraîchies pour ces personnes, en organisant par exemple des navettes de transport.

Les Agences régionales de santé (ARS) s'assurent auprès d'établissements médico-sociaux des départements concernés par la vigilance rouge et orange de l'effectivité de l'activation de leur plan bleu afin de prendre toutes les mesures nécessaires à la protection de leurs résidents et sensibiliseront les professionnels et établissements de santé.

**A ces niveaux de température, toute personne, même jeune et en bonne santé, peut subir un coup de chaleur ou un malaise grave si elle ne prend pas de réelles précautions face à la chaleur.** Il appartient à chacune et chacun d'adopter des comportements responsables et mesurés pendant cet épisode exceptionnel.

- Boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif. Pas plus d'1,5 litre/jour pour les personnes les plus âgées ;
- Se rafraîchir le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- Manger en quantité suffisante et ne pas boire d'alcool ;
- Eviter de sortir aux heures les plus chaudes et passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais (lieu climatisé ou rafraîchi, cinéma, bibliothèque municipale, musée...) ;
- Eviter les efforts physiques ;
- Maintenir son logement frais (fermez fenêtres et volets durant la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Donner régulièrement de ses nouvelles à ses proches et, dès que nécessaire, oser demander de l'aide ;
- Prendre des nouvelles des personnes fragiles de son entourage, proposer de l'aide si besoin ;
- Consulter régulièrement le site de Météo-France pour s'informer et suivre les recommandations des autorités locales (préfecture ou Agence régionale de santé)
- Pour les personnes atteintes de maladies chroniques ou suivant un traitement médicamenteux régulier, il est nécessaire de demander conseil à son médecin traitant ou à son pharmacien.
- **Et continuer de respecter les gestes barrières pour lutter contre la propagation de la COVID-19**

**Une vigilance particulière doit être apportée aux personnes de plus de 65 ans, plus vulnérables face à la COVID-19 et aux fortes chaleurs. Prenons des nouvelles de nos aînés, incitons-les à s'inscrire sur les registres communaux et, lors des visites, respectons scrupuleusement le lavage des mains, les distances de sécurité et le port du masque. Les autorités en appellent à la solidarité de chacune et chacun envers les personnes les plus vulnérables**, notamment les personnes âgées, handicapées ou isolées, ainsi qu'aux personnes surexposées, dont les sans-abri. Si vous constatez un malaise, contactez le 15 sans tarder.

Plusieurs départements enregistrent en même temps un pic de pollution à l'ozone, notamment en Ile de France, Normandie, Hauts-de-France, Val de Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes. L'ozone est un gaz irritant pouvant pénétrer profondément dans l'appareil respiratoire et entraîner une inflammation des bronches, une toux sèche et une gêne respiratoire. Des effets cardiovasculaires sont également constatés. Chez des enfants asthmatiques, la hausse des niveaux d'ozone peut provoquer une augmentation de la fréquence des crises d'asthme. Les personnes vulnérables doivent être particulièrement vigilantes et limiter au strict nécessaire les sorties à l'extérieur, notamment l'après-midi (ou aux heures indiquées par les autorités locales). [En savoir plus sur les bons gestes lors d'un pic de pollution à l'ozone](#)

Par ailleurs, en ce week-end de chassé-croisé sur la route des vacances, il convient d'être particulièrement vigilant dans les transports.

- Evitez de circuler aux heures les plus chaudes et faites des pauses plus fréquentes qu'habituellement, à l'ombre ou dans des lieux frais ;

- Ne laissez jamais d'enfants seuls ou sans surveillance dans la voiture, même quelques minutes
- Soyez particulièrement vigilant avec les personnes fragiles ou âgées ;
- Emportez des quantités d'eau suffisantes et buvez (ou donnez à boire) régulièrement de l'eau
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour, par exemple à l'aide d'un brumisateur
- Habillez-vous légèrement en préférant des vêtements amples, de couleur claire
- Si vous voyez une personne victime d'un malaise, appelez immédiatement le 15.
- Pour vous accompagner sur la route, des messages de prévention sont diffusés sur les panneaux lumineux et par les radios autoroutières (107.7FM).

#### **Recrudescence des noyades : conseils pour vous baigner en toute sécurité**

**De nombreux cas de noyades ont été signalés ces derniers jours. Pour la seule journée du 7 août, on déplore 8 décès, et 3 blessés graves essentiellement dans des plans ou cours d'eau non surveillés.** Plus encore en cette période de canicule, soyez vigilant lorsque la différence de température entre l'eau et l'air est importante : vous risquez un choc thermique. Vous pouvez perdre connaissance et vous noyer.

#### **- En cours d'eau et plan d'eau : respectez toujours les interdictions de baignade, et restez dans les zones surveillées**

- Apprenez tous à nager
- Baignez-vous toujours avec vos enfants
- Choisissez les zones de baignade surveillées
- Respectez les interdictions de baignade
- Tenez compte de votre état de forme
- Mouillez-vous la tête, la nuque et le ventre en rentrant progressivement dans l'eau
- Avant la baignade, ne vous exposez pas excessivement au soleil
- Ne consommez pas d'alcool avant et pendant la baignade
- En cas de malaise, faites des gestes de la main et demandez de l'aide ; sortez de l'eau rapidement et réchauffez-vous. Si les signes ne disparaissent pas rapidement, appelez les secours.

#### **En savoir plus :**

[Tous les conseils et les supports de communication sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé](#)

[Tous les conseils en cas de pic de pollution à l'ozone](#)

Sites internet des [Agences régionales de santé](#) et des préfetures concernées par ces fortes chaleurs pour les informations et recommandations locales spécifiques

[Carte de vigilance de Météo France](#)

**Canicule info-service : 0800 06 66 66 (appel gratuit, ouvert de 9h à 19h)**

**Contact : [presse-dqs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dqs@sante.gouv.fr) – 01 40 56 84 00**